

Les unités au cœur des soins palliatifs

I. Une réussite de travail en réseau

Dr Régis AUBRY, Président de la Fédération des réseaux de santé de Franche-Comté

L'organisation choisie par la France pour développer les soins palliatifs présente quelques spécificités.

Idéalement, l'organisation d'un système de santé devrait reposer sur un certain nombre de valeurs. S'agissant des soins palliatifs, il s'agit principalement de l'humanisme. Le développement ou la réintroduction d'une culture du rapport de l'homme à la mort est indispensable, afin d'introduire pour tout acteur de la santé des compétences en matière de soins palliatifs. Il est impensable que l'organisation des soins palliatifs ne s'articule qu'autour de ce concept, mais mieux vaut ne pas perdre cette ligne d'horizon. Cette organisation s'appuie également sur :

- le maillage assuré par les équipes mobiles ;
- la prise en charge identifiée de malades en soins palliatifs hors USP (ce qui est assez innovant et peut être assez facilement dévoyé) ;
- les Unités de Soins Palliatifs, qui sont des structures spécialisées accueillant la rareté et la complexité, tout en associant à la prise en charge, la formation et la recherche ;
- la coordination entre les acteurs, les organisations et les structures de santé (champs sanitaire et médico social), sachant que la notion de réseau est co-substantielle à la notion de soins palliatifs.

Ce choix me semble extrêmement important, d'autant que la mission parlementaire sur la fin de vie a beaucoup insisté sur les leviers que sont la formation et la recherche.

Ce concept assure une organisation fonctionnelle. Il n'est pas question de remettre en question la notion de soins palliatifs et de fonctionnement en réseau. Dans le cadre d'une réflexion sur la disparition des USP, nous devons nous montrer vigilants au regard des réelles possibilités du maintien à domicile et des lits d'aval.

N'oublions pas que le champ des soins palliatifs est destiné à s'étendre considérablement, au regard de l'augmentation de la durée de vie. C'est pourquoi il nous semble important de mettre en place un état des lieux de l'offre actuelle et de mener une étude des besoins en organisations, en structures, en formation et en recherche. Il est prévu d'entamer cette étude, qui sera confiée par le Ministère à un organisme extérieur et qui s'appuiera sur un référentiel préconçu. Le comité de suivi des soins palliatifs a pour mission de définir une politique.

En pratique, nous constatons qu'il existe de réelles difficultés au regard de la politique de soins palliatifs. Il est important de les relayer afin que nous nous donnions les moyens de notre ambition, sachant que cette politique est un enjeu majeur de santé publique. Nous ne pouvons plus faire machine arrière.